

Dispositif	Ralentisseurs "dos d'âne" et "trapézoïdal"		Coussins		Plateaux		Chicanes		Mini-giratoires	
Zone	Agglo.	Hors Agglo.	Agglo.	Hors Agglo.	Agglo.	Hors Agglo.	Agglo.	Hors Agglo.	Agglo.	Hors Agglo.
Autorisé par la réglementation		Interdit	Oui	Oui (si zone à 50 km/h par arrêt)	Oui	Oui (si traversée d'habitations)			Oui	Oui
Recommandé				Oui		Oui				Non
Localisation optimale	Coeur de zone		Coeur de zone / Entrée de zone 30		Proche d'un carrefour ou coeur de zone		Pas de localisation préférable <sup>1</sup>		Coeur de zone / Intersections	
Adapté au niveau de trafic <sup>2</sup>	< 3000 veh/j (<300 PL)		< 10000 veh/j		Pas de seuil		Pas de seuil		< 1800 veh/h	
Implantation <sup>3</sup>	Dans une zone limitée à 30 km/h*						Intersection entre 3 ou 4 branches <sup>4</sup>			
	Zone éclairée de nuit		> 40 m après la sortie d'un virage	Sur une voie où ne circulent pas + de 10 TEC/j						
			> 100 m du panneau d'entrée de zone 50							
Catégorie de dispositifs	Elevation		Elevation		Elevation		Changement de trajectoire		Changement de trajectoire	
Vitesse max. de franchissement										
Compatibilité bus/PL	Non		Oui		Oui		Oui		Oui	
Impact pour la circulation du cycliste	Gênant (élevation nette)		Neutre (contournement possible)		Modéré (élevation mais pente faible)		Neutre		Neutre	

<sup>1</sup> Pour cet équipement, aucune localisation pour l'implanter n'est à prioriser. En revanche, des critères de visibilité sont détaillés dans la ligne "Implantation".

<sup>2</sup> Pour les dispositifs associés à un seuil, ce dernier est une recommandation. Elle est établie de manière à ce que l'équipement ne produise pas de bruit trop élevé pour les environnements.

<sup>3</sup> L'ensemble des éléments présents dans cette ligne, notamment les schémas, renseignent la distance entre l'usager et l'équipement permettant une bonne visibilité selon la vitesse d'approche.

<sup>4</sup> Les branches doivent présenter un angle compris entre 80 et 140° entre elles afin de ne pas permettre aux usagers de circuler à contre sens.